

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Café « Prison » Des patients psychiques en prison, à quoi bon ?

Aujourd'hui des malades psychiques sont emprisonnés sans avoir commis de graves délits... mais sans date de libération non plus. La clé de la sortie : recouvrer une meilleure santé psychique. Mais est-ce vraiment possible en prison ?

Suite au congrès du Graap – Groupe romand d'accueil et d'action psychiatrique – de mai 2011, le Groupe de proches de patients psychiques en prison a poursuivi ses rencontres et décidé d'organiser le premier **Café « Prison », le 8 février 2012, à 19 h, à l'Hôtel de l'Ours, rue du Bugnon 2, à Lausanne.**

L'article 59 du Code pénal suisse autorise la prison à durée indéterminée pour des malades qui sont susceptibles de mettre en danger la sécurité publique. Or, si la prison à vie a pour but de punir des criminels avérés, la problématique est tout autre pour les patients psychiques victimes de présomption de violence...

A quoi sert la prison pour les patients psychiques ?

- Les soigner ? La prison n'est pas un milieu adéquat : il y a incompatibilité entre des projets thérapeutiques et des soins psychiatriques imposés.
- Les punir ? Illogique, puisqu'on reconnaît qu'ils ne sont pas responsables de leurs actes.
- Les rééduquer ? Aucun projet de vie et d'avenir n'est réaliste dans les conditions carcérales actuelles, reconnues particulièrement délétères pour la santé mentale.

Ce Café « Prison » veut ouvrir le débat et offrir une écoute respectueuse de l'expérience des diverses parties concernées par cette importante question de société : sécurité publique et respect des personnes souffrant de graves troubles psychiques ne sont pas incompatibles. Il sera animé par Laurent Bonnard, journaliste et introduit par Luc Recordon, avocat et Conseiller aux Etats.

A noter la présence de membres du Groupe de proches de patients psychiques en prison. Seront aussi présents des professionnels du monde pénitentiaire qui ont contribué à la mise sur pied de ce café, entre autres, le Prof. Bruno Gravier, chef du Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP) et le Dr Christopher Hasler, chef de clinique adjoint. Par ailleurs, Luc Ciompi, Professeur honoris causa, psychiatre, fondateur de la Clinique Soteria à Berne, ex-président de Pro Mente Sana sera aussi présent.

Merci aux médias romands de soutenir l'action du Graap et ainsi de contribuer à rendre la société plus humaine, plus intégrative face aux patients psychiques, exclus parmi les exclus.

Entrée Libre

Contact : Madeleine Pont, directrice du Graap, tél. 079 212 54 12,
E-mail : madeleine.pont@graap.ch

